



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5578^e séance

Mercredi 6 décembre 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Gallardo
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2006.

L'introduction figurant dans le projet de rapport a été préparée par la délégation française et la teneur dudit projet a été préparée par le Secrétariat. Je tiens à remercier la délégation française et le Secrétariat du travail qu'ils ont accompli pour préparer leurs contributions respectives.

J'aimerais signaler que le format du projet de rapport dont nous sommes saisis est conforme aux dispositions initialement énoncées dans une note du Président en date du 22 mai 2002 (S/2002/199) qui figure désormais dans une note du Président en date du 19 juillet 2006 (S/2006/507).

J'invite maintenant M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à faire une déclaration liminaire.

M. Kalomoh (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à présenter le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2006, qui sera soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 3 de l'Article 24 et du paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies. La teneur du projet de rapport dont le Conseil est saisi a été établie par le Secrétariat conformément aux dispositions figurant dans la note du Président en date du 22 mai 2002, publiée sous la cote S/2002/199, et qui figure désormais dans la note du Président en date du 19 juillet 2005, publiée sous la cote S/2006/507).

Le projet de rapport dont est saisi le Conseil fournit un guide pour les activités du Conseil de manière concise et globale. L'introduction du rapport, préparée par la délégation française, est particulièrement intéressante, et le Secrétariat tient à l'en remercier.

Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2006/942.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.